



PÔLE DE COOPÉRATION
DES ACTEURS DE
LA FILIÈRE MUSICALE
EN RÉGION SUD & CORSE

LE PAM : UN RÉSEAU RÉGIONAL AU SERVICE DE LA FILIÈRE MUSICALE

“créer des dynamiques, des collaborations et des solidarités”

AXES OPÉRATIONNELS 2025



PROPOS INTRODUCTIF

Avec le renouvellement de la gouvernance du Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en région Sud (PAM) et de la direction, il s'avérait utile de réinterroger les orientations stratégiques de l'association pour la période 2025-2028.

Cet exercice permet de questionner nos valeurs communes et de les réaffirmer ; de préciser nos axes de travail et de réinterroger nos missions.

Pour construire ces orientations stratégiques, le PAM a porté une analyse globale, s'est appuyé sur l'image et les attentes de nos adhérents (enquête juin 2023 : «un réseau Idéal pour vous C'est quoi») ; et a synthétisé nos réflexions dans le cadre d'une journée de travail réunissant le Conseil d'Administration.

Ce document permet de préciser ce qui me semble les lignes de forces du PAM, utile à la mise en œuvre opérationnelle des projets. Ce document n'a pas d'autres ambitions que de préciser le contexte, les enjeux, une philosophie globale (valeurs) et les principes directeurs (objectifs généraux et missions).

Ces orientations s'appuient à la fois sur une bonne expertise du territoire (acteurs associatifs, institutionnels, enjeux, mutations), et sur les problématiques d'animation.

En préambule et pour résumer, nous pouvons affirmer que le PAM est une association régionale, qui agit dans l'intérêt général, au sein de laquelle les initiatives se fédèrent pour construire des solidarités et défendre des expressions musicales. Le PAM constitue un espace de dialogue et de ressource qui renforce la filière musicale et contribue à son développement. Quels que soient leurs activités ou leurs modèles, les projets musicaux s'y engagent sans préjugé pour développer de nouvelles formes de solidarité.

Le PAM doit également faciliter et inciter les démarches collectives de coopération et de co-construction avec les pouvoirs publics, en contribuant à l'équité des territoires. Nous œuvrons au carrefour du monde culturel et artistique, du monde de l'économie et des politiques publiques.

I] CONTEXTE & ENJEUX

a) Contexte

La région PACA est l'une des régions les plus musicales de France. Les initiatives sont nombreuses et les festivals pléthoriques.

La région connaît un écosystème dense, le plus souvent porté par des entreprises ou des associations de petites tailles. Néanmoins celui-ci est fortement concentré en métropole Marseillaise alors que plusieurs départements (83, 84, 04, 05, 06, Corse) de la région, sont sous dotés.

En quelques décennies, la filière musicale s'est professionnalisée et responsabilisée. L'écosystème tend à évoluer positivement et voit apparaître de nouvelles initiatives collectives et innovantes. Des festivals et établissements musicaux associatifs arrivent à se maintenir et participent à cette structuration globale.

Cependant, la filière musicale en PACA reste encore sous dotée, fragile et déséquilibrée sur les territoires.

Le réseau PAM est composé en 2023 de 140 membres issus de la filière des musiques avec une augmentation de 10% en 3 ans. Les entreprises sont très diverses (labels indépendants, producteurs de spectacles, studios, distributeurs, diffuseurs...) et de dimensionnement varié. Bien que la Région soit très étendue, la concentration est très forte : 71% des entreprises se situent dans les Bouches du Rhône et 42% à Marseille.

Le réseau se caractérise par une économie plurielle et des organisations à finalités non lucratives.

L'émergence d'initiatives sur l'ensemble du territoire doit pouvoir être encouragée et facilitée. Il est essentiel de soutenir les expérimentations menées car elles participent à une meilleure accessibilité.

I] CONTEXTE & ENJEUX

b) Enjeux

La filière fait également face à des problématiques complexes qui s'amplifient du fait des différentes crises traversées : sanitaires, écologiques, énergétiques, économiques, sociales. Face aux mutations sociétales, l'écosystème musical doit évoluer, innover et expérimenter. Le PAM doit accompagner ces initiatives génératrices d'emplois permanent et intermittent. Cependant, l'emploi demeure souvent précaire, les salaires sont toujours relativement bas, les postes très polyvalents. L'emploi dit passion n'est plus suffisant pour justifier la précarité ; les jeunes générations sont en attente d'un équilibre « vie-travail ». Face à ces enjeux, le PAM doit œuvrer à la structuration de l'emploi dans la filière musicale, sensibiliser aux conditions de l'égalité professionnelle, proposer des formations et rencontres professionnelles qui soutiennent l'amélioration continue des pratiques.

Le PAM ne peut se satisfaire de déserts « culturels et musicaux », il doit participer avec les adhérents sur les territoires à favoriser l'éclosion et la pérennité de nouveaux projets. Il faut être attentif à conserver et développer sur notre territoire régional, le tissu d'entreprises intermédiaires qui portent des fonctions vitales pour l'émergence de labels, de lieux, de studios de pratique... Nous ne pourrons le faire qu'en concertations avec les collectivités territoriales et l'Etat.

Le numérique comme les enjeux de développement durable concernent tous les acteurs de la filière. Il s'agira de réfléchir collectivement aux adaptations nécessaires au regard de ces mutations majeures.

Dans un contexte de crise et de réduction des dépenses publiques, certaines subventions publiques tendent à être restreintes et pérennisées. Des ressources nouvelles sont à mobiliser ; certains schémas doivent être interrogés. Essaimer des modèles vertueux d'organisation et de financements, renforcer l'action collective et les coopérations, intra mais aussi extra filières sont des axes à étudier. Le PAM devra être force de proposition en tenant compte de la diversité des pratiques.

Le PAM doit être au cœur de ces dynamiques initiées et menées par les acteurs, actrices, porteurs de projets.

II] OUTILS SYNTHETIQUES D'ANALYSES STRATÉGIQUE

Au regard de la pluralité des acteurs, le programme d'activité 2023 faisait apparaître des objectifs larges : structuration de la filière, coopération, structuration, représentation, information et formation.

Quant aux missions ce n'est pas moins de six grands items complémentaires (représentation de la filière régionale, aide à la structuration pro, visibilité des artistes, parcours d'accompagnement, observation et médiation-prévention-sensibilisation) qui nécessitent de nombreuses déclinaisons opérationnelles.

Avec le renouvellement de la gouvernance en juin dernier et l'arrivée d'un nouveau directeur en septembre 2024, il semblait utile de réaliser une analyse SWOT qui permet de faire une analyse globale sur les rapports qu'entretient le PAM avec son territoire. La réunion du 24 septembre portant sur les valeurs, objectifs et gouvernance de l'association est venue préciser les orientations attendues par les élus pour la période 2025-2028.

FORCES

“Un réseau implanté et reconnu”

Projets culturels : Un réseau reconnu et représentatif ; des valeurs affirmées et partagées, des orientations et des missions précises ; un réseau très identifié au niveau régional et national ; une forte implication du PAM dans les réseaux nationaux (SMA, FELIN) ; des adhérents qui répondent présents aux séminaires et formations

Gouvernance : Un Conseil d'Administration composé de 20 membres, pluriel et un bureau renouvelé et impliqué

Moyens : Des partenaires financiers présents (DRAC, Région Sud, Conseil Départemental 13, agglomération, ville de Marseille), une bonne localisation des bureaux

Ressources humaines : Une équipe compétente qui maîtrise les sujets, qui a une bonne connaissance du territoire ; est polyvalente sur certains postes.

II] OUTILS SYNTHETIQUES D'ANALYSES STRATÉGIQUE

FAIBLESSES

“ Des fragilités financières”

Projets culturels : De très/trop nombreuses missions à préciser, une implication dans de nombreux CA (très/trop de réunions liées aux réseaux nationaux). Un manque de lisibilité entre les projets pilotés par le PAM et par les acteurs (Inouis, Quart2tour, disquaire Day...) avec la nécessité d'une implication plus forte ; un contrat de filière insuffisamment piloté

Gouvernance : La nécessité de préciser le rôle du CA et du bureau

Moyens : Des financements faibles (DRAC) voire inexistants (Départements, CNM). Manque de reconnaissance institutionnelle

Ressources humaines : Des moyens en personnel insuffisants au regard des missions et des salariés insuffisamment rémunérés et qui nécessitent des formations complémentaires

OPPORTUNITÉS

“Un projet consolidé, une équipe stabilisée et une reconnaissance institutionnelle”

Projets culturels : Prioriser les missions pour éviter la dispersion, se concentrer sur le réseau (accompagnement, information, formations) et les politiques publiques régionales. Ex accompagner les appels à projets contrat de filière, participation COREPS, développer les relations avec les structures adhérentes et avec les territoires, réaliser un travail plus précis de ressource et d'observation, préciser les attentes des institutions.

Gouvernance : Accentuer et consolider les relais territoriaux, consolider la relation bureau/équipe ; impliquer les membres du CA pour animer des commissions

II] OUTILS SYNTHETIQUES D'ANALYSES STRATÉGIQUE

Moyens : Accroître les financements (DRAC, départements, adhérents) et les diversifier (appels à projets comme « soutien aux dispositifs d'accompagnement pour la culture », coopération internationale)

Ressources humaines : Recruter un service civique et un stagiaire ; consolider les emplois (passage à temps plein) et revalorisation salariale

MENACES

“Ne plus être considéré comme un acteur majeur de la région”

Projets culturels : Trop se disperser et ne pas répondre aux objectifs principaux et aux attentes des partenaires. Que nos missions soient reprises par un opérateur public. Ne pas réussir à répondre à la diversité des acteurs et lassitude de certains adhérents

Gouvernance : Tensions internes ou manque de solidarité

Moyens : Ne pas réussir à mobiliser suffisamment de moyens pour le bon fonctionnement du PAM

Ressources humaines : démissions et démotivation du personnel

Afin de créer une bonne compréhension du projet associatif, sont affirmés ici: les valeurs, objectifs et missions.

III] PROJET ASSOCIATIF : VALEURS, OBJECTIFS, MISSIONS

1. Un projet évolutif au regard des nouveaux enjeux

Le PAM est une association qui fédère la filière musicale à l'échelle régionale avec pour objectif de créer des solidarités, de développer des projets, d'être un interlocuteur privilégié des institutions publiques et collectivités, de favoriser la diversité culturelle et l'expression musicale. Il s'agit d'un projet ouvert, positionnée dans l'intérêt général. Le PAM prend en compte l'ensemble de l'écosystème dans une logique de filière : création, diffusion, formation, distribution...

Sa création est récente (2017) mais issue de la fusion de deux associations plus anciennes : Phonopaca et Tréma.

Le projet associatif est tenu de prendre en compte à la fois les enjeux, la situation territoriale régionale mais aussi les fortes évolutions structurelles de la filière ces dernières années : nouveaux métiers, financements publics en baisse, diminution des ventes de disque, augmentation forte des coûts de production, mais aussi enjeux écologiques, inclusion et égalité professionnelle, accompagnement des pratiques festives...

Face à la vitesse des changements, à la nécessité d'y répondre, la filière a besoin de s'organiser. Les besoins en termes de formation, d'information, de concertations et de coopérations n'ont jamais été aussi prégnants. Le PAM a un rôle important pour aider les projets à traverser les mutations, consolider et renforcer l'attractivité de la filière.

La création du Centre national de la musique prenant la suite du CNV, de l'IRMA, du bureau export et du FCM est devenu un interlocuteur incontournable pour les entreprises de la filière musicale.

Le contrat de filière 2020-2023 cosigné entre l'Etat/DRAC, le Conseil Régional et le CNM a été prorogé d'une année (2024) dans l'attente que les partenaires définissent un nouveau contrat 2025-2028. Bien qu'il permette de créer un socle commun entre les différentes institutions, son bilan est mitigé et ne semble pas structurer le territoire à la hauteur attendue.

III] PROJET ASSOCIATIF : VALEURS, OBJECTIFS, MISSIONS

En outre, l'information et l'animation de ce contrat ne sont pas probantes. Le PAM est favorable pour en assurer l'animation mais cette mission complémentaire doit être accompagnée de financements complémentaires.

La place et le rôle du PAM dans l'environnement institutionnel mérite d'être précisé. En effet, la structure ressource portée par la Région, ARSUD, intervient dans l'écosystème musical régional. Ses missions et initiatives viennent structurer l'accompagnement des filières culturelles, à partir d'expertises métiers ou des approches transversales. De la même façon le Point information Musique (PIM) situé à Marseille occupe des missions qui devront être pensées de façon complémentaire avec notre réseau.

Le PAM est devenu avec le temps, un acteur incontournable du paysage culturel régional. Il reste cependant encore fragile avec une équipe très limitée.

Si certaines missions sont bien identifiées et appréciées (valorisation des projets artistiques) ; les institutions attendent du réseau une intervention plus forte à destination de nos adhérents et du territoire régional. A l'inverse, le PAM attend un appui plus fort de ses partenaires. Leurs soutiens financiers contribueraient à développer des actions territorialisées.

Chacun appelle de ses vœux une co-élaboration plus forte des politiques publiques, à travers la participation des bénéficiaires au diagnostic ou à la réflexion et par des concertations qui permettraient une prise de conscience des besoins mais aussi des possibles et des contraintes. Elles doivent être entretenues dans une relation de confiance renouvelée.

Il est donc nécessaire d'améliorer la lisibilité de nos objectifs opérationnels et de clarifier la possibilité offerte aux membres.

Au regard de la diversité des sujets, des besoins de transversalité, les moyens dont bénéficie le PAM sont très limités. Les adhérents peuvent jouer un rôle dans les projets menés. Référents, ils peuvent animer des commissions, être référents sur des territoires, mutualiser des projets avec leurs pairs...

Définir les valeurs du PAM, c'est trouver le socle commun, les points fondamentaux réunissant tous les adhérents, identifier ce qui rassemble, ce qui peut être porté collectivement par-delà les différences.

Malgré la multiplicité des réalités, des statuts, des publics visés, des missions; de nombreuses valeurs et finalités sont partagées.

III] PROJET ASSOCIATIF : VALEURS, OBJECTIFS, MISSIONS

2. Valeurs

Nous pouvons énoncer nos valeurs communes suivantes :

- Agir dans l'intérêt général
- Etre solidaire et coopérer entre acteurs
- Oeuvrer pour une indépendance structurelle et artistique
- S'inscrire dans une économie dont la "lucrativité est limitée"
- Défendre la liberté d'expression et des droits culturels
- Valoriser la création artistique et la diversité culturelle
- Continuer à l'équité des territoires et à la démocratie interne

Le PAM n'est pas une « agence régionale » car son mode de gouvernance est spécifique et sa proximité aux acteurs réelle.

Le pôle n'est pas un label et ne répond pas à des missions fixées dans un contrat d'objectifs.

Le PAM n'est pas une fédération dans le sens où il représente toute la diversité de la filière, sans exclusive d'esthétiques.

Le PAM participe à créer des dynamiques, des collaborations et des solidarités où les acteurs partagent des points de vue, des idées et des projets.

Depuis plus de 20 ans, Phonopaca comme Trema se sont caractérisés par la défense de l'écosystème musical en Région Sud avec des valeurs qui ont transcendé la pluralité des acteurs, porté par un fonctionnement associatif et démocratique.

Comme indiqué précédemment, le PAM doit œuvrer aux coopérations, doit accompagner les évolutions structurelles du secteur et doit aller vers les porteurs de projets, en proximité, pour être à l'écoute des signaux faibles, pour soutenir les initiatives, tisser des liens, générer des passerelles et contribuer à résorber les écarts culturels dans les départements.

Le PAM, outil efficace au service de la filière, doit accompagner les acteurs sur les enjeux sociaux qui traversent les musiques actuelles en développant les connexions à l'échelle régionale et/ou nationale. Le PAM doit également trouver toute sa place aux côtés des collectivités publiques pour construire avec elles des politiques adaptées.

III] PROJET ASSOCIATIF : VALEURS, OBJECTIFS, MISSIONS

3. Axes stratégiques et objectifs

Soutenir la filière musicale en région

- Fédérer les acteurs, encourager les coopérations par la mise en œuvre de temps spécifiques, de collèges avec des réunions spécifiques
- Renforcer l'appui des structures adhérentes (conseils, informations, formations). L'évolution des textes législatifs, les contraintes de plus en plus fortes et la précarité des établissements font que le PAM doit réaliser de la veille, informer voire accompagner les adhérents. Diverses problématiques conjoncturelles ou structurelles traversent les structures. Pour cela, un appui individuel peut s'avérer très utile au travers de l'équipe du PAM ou d'une ressource externe sectorielle (FEDELIMA, SMA, etc.) ou généraliste (DLA, DASESS, etc.). Des groupes de travail, des communications spécifiques, des rencontres territorialisées sont autant de projets possibles pour accompagner les structures.
- Identifier les enjeux de la filière et y répondre dans une logique d'équité territoriale ; en initiant des rencontres territoriales dans chaque département pour créer des solidarités locales et participer à faire émerger de nouvelles initiatives.
- Développer les relations avec les structures adhérentes (organiser des rendez-vous dans les lieux, participer aux évènements des adhérents, répondre aux sollicitations des adhérents).
- Développer des logiques transversales en faveur de l'accompagnement des acteurs (compétences internes, réseaux de compétences, échanges sectoriels via des groupes de travail, formations internes...)

III] PROJET ASSOCIATIF : VALEURS, OBJECTIFS, MISSIONS

- Jouer un rôle déterminant dans le contrat de filière en étant l'opérateur principal : Information, communication, accompagnement, évaluation
- Contribuer à l'élaboration des politiques publiques dans le champ de la musique et des secteurs connexes dans des logiques de concertation (contrat de filière, SOLIMA notamment).
- Venir en appui des collectivités territoriales pour une meilleure prise en compte des spécificités de la filière
- Co-construire des dispositifs régionaux : COREPS – Contrat de filière

En 2025, le programme d'action du PAM sera le suivant:

- Diffusion des newsletters aux adhérents chaque semaine et une lettre d'information large mensuellement.
- Assurer notre présence en région par des déplacements dans chaque département et ce au moins deux fois par an.
- Prévoir des visites régulières, organisées chez les adhérents (environ 30 en 2025)
- Organiser un forum de rentrée d'une journée (octobre 2025)
- Proposer au moins deux journées de travail en 2025 sur les bonnes pratiques et informations diverses.
- Mettre en place 6 réunions annuelles soit 2 par collège
- Être un acteur majeur dans l'élaboration du contrat de filière au côté des partenaires publics et finaliser le contrat 2025-2028 lors du 1er semestre.
- Informer et accompagner les acteurs des "appels à projet" en organisant des réunions dans les départements et en mettant en place des webinaires
- Participer activement aux réunions COREPS convoquées par l'Etat
- Participer au SOLIMA mis en place à Marseille par la DRAC
- S'impliquer dans les réseaux nationaux (Felin, Eifel, SMA, fédélima) et réseaux inter-régionaux en participant aux rendez-vous annuels

III] PROJET ASSOCIATIF : VALEURS, OBJECTIFS, MISSIONS

Promouvoir la diversité artistique et culturelle

- Accompagner, valoriser et communiquer sur les projets artistiques des adhérents ou portés par des adhérents (Inouïs, Mama, Bars en Trans, Quart2tour, Disquaire Day et Soutien à l'export),
- Promouvoir les droits culturels des personnes au nom de l'intérêt général
- Défendre la pluralité des acteurs (activités, finalités, mode d'organisation et de gestion)
- Soutenir l'émergence en l'inscrivant dans des dispositifs régionaux ou nationaux (Arsud « scène de bistrot » ; résidences internationales ; coopération décentralisée PACA/pays étrangers)
- Faire rayonner des projets d'action culturelle, par la sensibilisation et la prévention. L'expertise du PAM sera mobilisée sur des thématiques prioritaires comme le développement durable, Egalité F/H, lutte contre le harcèlement (Ici c'est cool), la sensibilisation aux problèmes auditifs (AGI SON).
- Des formations, conférences et informations seront impulsées par le réseau pour une mise en œuvre par les structures.

En 2025, le programme d'action du PAM sera le suivant:

- Redéfinir le dispositif Quart2 tour pour le rendre plus efficient et permettre la diffusion de jeunes formations musicales en région
- Organiser l'appel à candidature, le suivi, et l'organisation de la présentation des trois groupes au MAMA
- Questionner la légitimité d'être présent aux "Bars en Trans"
- Co Animer et co gérer l'antenne régionale des "Inouies, Printemps de Bourges". Assurer notre présence et organiser le pot des antennes
- Se rapprocher des réseaux de l'économie sociale et solidaire pour étudier les soutiens possibles auprès de nos adhérents.
- Organiser des temps de sensibilisation portant sur les VHSS en diffusant la "Cantatrice Chome", le RSE en lien avec COFEES ou la santé auditive avec Agi Son.

III] PROJET ASSOCIATIF : VALEURS, OBJECTIFS, MISSIONS

Anticiper et répondre aux évolutions de la filière, .. expérimenter de nouvelles pratiques

- Interroger et promouvoir la diversité des modèles économiques avec une approche sociale, solidaire et durable
- Accompagner les nouvelles réalités professionnelles (emploi, compétence, formation...) et répondre collectivement aux enjeux sociétaux, numériques et écologiques
- Promouvoir et accompagner les logiques d'expérimentation dans un processus d'amélioration continue au service de la filière régionale (notamment dans la cadre du contrat de filière)

En 2025, le programme d'action du PAM sera le suivant:

- Organiser un temps de travail portant sur les ressources humaines et le management
- Poposer des appels à projets innovants qui répondent aux nouveaux enjeux de mutualisation et coopération

III] PROJET ASSOCIATIF : VALEURS, OBJECTIFS, MISSIONS

Permettre une connaissance fine et une valorisation de l'éco système musical

Avec des moyens supplémentaires, le PAM pourrait mener régulièrement des études sur l'activité musicale régionale. C'est un enjeu clé puisqu'il vise à rendre davantage lisible la composition de l'écosystème, d'identifier ses besoins.

Ces études seraient réalisées par la collecte de données des adhérents soit par des études spécifiques. Un dispositif d'Observation Participative et Partagée, déjà existant dans d'autres réseaux nationaux et régionaux, permettrait de mieux connaître nos adhérents et d'alimenter une cartographie permanente du secteur musical en PACA.

Ces travaux d'observation participent à cartographier le secteur musical afin d'en comprendre la structuration, le fonctionnement et les enjeux. En outre, cette mission alimenterait la réflexion sur la façon dont le PAM peut intervenir dans son écosystème à travers ses dispositifs tels que les actions d'information- ressource. Enfin elle contribuerait à alimenter les réflexions dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques.

Enfin, il est toujours utile d'analyser et d'évaluer les projets portés par le réseau ; en mesurer l'impact afin de les adapter, si nécessaire, et de les valoriser auprès de nos partenaires.

En 2025, le programme d'action du PAM sera le suivant:

- Travailler en lien avec la Fédélima et Coop afin de recueillir des données régionales et élaborer un document permettant de réceptionner des chiffres clés de la Région PACA.
- Définir un panorama des acteurs et de leur poids économique. Un groupe de travail devra être conduit au préalable.

IV] GOUVERNANCE ET MOYENS

Comme indiqué dans le document, notre réseau est une association loi 1901. Elle répond à ses obligations par une gouvernance démocratique qui se réunit dans le cadre de Conseil d'Administration (4 par an) et bureaux.

Être adhérent du PAM, c'est se sentir concerné, c'est partager le fonctionnement et les valeurs fondamentales qui constituent le projet associatif et politique du PAM.

Le PAM n'est pas un prestataire de service ni un syndicat. Nous œuvrons collectivement et de façon solidaire. Les dynamiques partenariales sont privilégiées, la solidarité est indispensable.

Nous identifions plusieurs axes stratégiques et objectifs concernant le cadre de vie associatif sur lequel nous avons avancé dans le cadre d'une journée de réflexion sur la « gouvernance » (septembre 2024)

Des instances complémentaires et actrices de la dynamique associative

- Consolider la relation bureau/équipe (+ de réunion de bureaux)
- Impliquer les membres du CA pour animer des commissions et représenter leur territoire
- Veiller à la bonne représentativité dans les instances : métiers, territoires et genre
- Etre exemplaire en terme de transparence et de diffusion de l'information
- Faciliter le débat et la prise de décision collective par la définition précise des prérogatives du bureau, du CA et de l'équipe salariée
- Étudier l'ouverture plus large (musiciens, prestataires techniques?) et envisager une stratégie pour que le champs musical soit largement représenté

En 2025, le programme d'action du PAM sera le suivant:

- Impliquer les membres du Conseil d'Administration dans des groupes de travail
- Réactiver le bureau associatif en définissant ses prérogatives
- Organiser quatre CA par an et une assemblée générale fin mars
- Etre attentif aux équilibres territoriaux, de métier et de genre
- Informer les adhérents des grandes décisions prises par le CA
- Envisager l'ouverture de l'association de façon plus large

IV] GOUVERNANCE ET MOYENS

Consolidation de l'équipe salariée

Sans paraphraser les rapports d'activité, nous constatons un déséquilibre évident entre les missions utiles au réseau et les moyens humains disponibles. En effet, certains postes ne sont pas pourvus à temps complet, ils semblent peu valorisés tant au niveau du statut que du salaire. Ces situations entraînent nécessairement frustration, épuisement et lassitude.

La consolidation des postes est donc une priorité, tout comme l'implication dans le projet par une répartition claire des missions de chacun. La définition d'objectifs réalistes et quantifiables sont nécessaires, des points collectifs et individuels avec la direction indispensable.

En 2025, le programme d'action du PAM sera le suivant:

- Le respect de la convention collective CCNEAC doit être un objectif à court/moyen terme (3 ans).
- La pérennisation des emplois et la création d'un poste sur la ressource s'avère nécessaire
- L'embauche d'un service civique ou d'un contrat de qualification pourrait permettre d'alléger les tâches pour, à terme, consolider la structure salariale.

IV] GOUVERNANCE ET MOYENS

Assurer une veille informationnelle

En 2023, 10 newsletters ont été diffusées à l'externe ; le rythme d'information est bon. Des articles sur les initiatives des adhérents et focus adhérents pourraient être pertinents.

Des informations régulières sont diffusées en semaine. Centraliser ces informations pour envoyer une newsletter interne de façon hebdomadaire est une piste envisagée.

Le site est dynamique et très complet; il a été reconfiguré en 2023. Notre page FB a été hackée en juillet 2024. Une nouvelle page doit être recréée.

Peut-être faut-il rendre l'action du Pôle plus visible ? Communiquer sur les modalités de fonctionnement, être plus transparent sur la manière dans les actions du PAM s'élaborent et se construisent. Indiquer les grandes actions et rendez-vous, sont des pistes à explorer.

En 2025, le programme d'action du PAM sera le suivant:

- Faire un focus mensuel sur un adhérent portant une initiative innovante
- Faire une lettre à destination des adhérents une fois par semaine et cesser de diffuser plusieurs informations par semaine.

Moyens financiers

Les produits financiers du PAM sont incontestablement limités (193.500 euros) et les subventions modestes.

Afin de répondre aux orientations stratégiques 2025-2028, il est attendu des partenaires un appui plus fort afin que le PAM soit un réseau solide pour la structuration des musiques en région Sud et Corse.

En 2025, le programme d'action du PAM sera le suivant:

Ouvrer auprès des partenaires pour signer une convention pluriannuelle d'objectifs



PÔLE DE COOPÉRATION
DES ACTEURS DE
LA FILIÈRE MUSICALE
EN RÉGION SUD & CORSE

DIRECTION

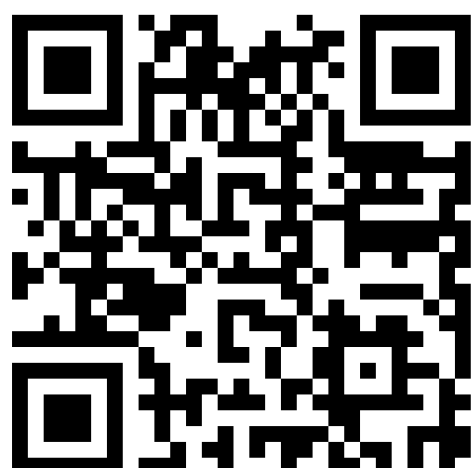
Olivier Galan
direction@le-pam.fr

ANIMATION RÉSEAU

Arthur Lacube
reseau@le-pam.fr

COMMUNICATION

Manar Al Mouadmani
communication@le-pam.fr



Retrouvez le PAM sur :



www.le-pam.fr

04 91 52 81 15

16 rue du jeune anacharsis, 13001 Marseille